

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE


Délibération n° 86-17 du 27 juin 1986
relative à la restauration collective pour le personnel
de la délégation régionale Champagne-Ardenne

Le conseil d'administration de l'agence financière de bassin
Seine-Normandie :

DELIBERE

Une subvention de 90 000 F. est attribuée au département
de la Marne pour la construction d'un restaurant interadministratif auquel le personnel de la délégation régionale Champagne-Ardenne de l'agence et de l'O.R.C.A.T. aura accès.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence


Claude FABRET

Le Président
du conseil d'administration


Olivier PHILIP

